



Formulaire de demande d'aide régionale à la constitution d'une garantie locative

Complétez ce document et faites le parvenir, dûment signé, au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale S.C.R.L., rue de l'Été 73 à 1050 Ixelles, ou par e-mail : garantielocative@wffl.be
Attention : Les documents à joindre à ce formulaire ne doivent être que des copies.

Avez-vous été orientés vers nos services par un CPAS ou un organisme ? OUI / NON
Si oui, lequel ? :

1. VOTRE IDENTITÉ

NOM :
PRÉNOM :
SEXE :
NÉ(E) LE :
LIEU DE NAISSANCE :
NATIONALITÉ :
TITRE DE SÉJOUR :
N° REGISTRE NATIONAL :
N° DE COMPTE BANCAIRE: BE _____

NOM :
PRÉNOM :
SEXE :
NÉ(E) LE :
LIEU DE NAISSANCE :
NATIONALITÉ :
TITRE DE SÉJOUR :
N° REGISTRE NATIONAL :
N° DE COMPTE BANCAIRE: BE _____

ÉTAT CIVIL	DEPUIS LE
<input type="checkbox"/> célibataire	
<input type="checkbox"/> marié	
<input type="checkbox"/> cohabitant légal/...../.....
<input type="checkbox"/> séparé	
<input type="checkbox"/> divorcé	
<input type="checkbox"/> veuf/veuve	

ÉTAT CIVIL	DEPUIS LE
<input type="checkbox"/> célibataire	
<input type="checkbox"/> marié	
<input type="checkbox"/> cohabitant légal/...../.....
<input type="checkbox"/> séparé	
<input type="checkbox"/> divorcé	
<input type="checkbox"/> veuf/veuve	

NOM DU CONJOINT OU COHABITANT LÉGAL :
.....

NOM DU CONJOINT OU COHABITANT LÉGAL :
.....

2. VOTRE DOMICILE

Rue : N° : Bte :
Code postal : Commune :

3. VOS DONNÉES DE CONTACT

Tél. privé :

GSM :

E-mail :

GSM :



LIEU DE RÉSIDENCE (À NE COMPLÉTER QUE SI CE LIEU EST DIFFÉRENT DE VOTRE DOMICILE)

Rue : N° : Bte :
Code postal : Commune :

4. COMPOSITION DE VOTRE MENAGE

INDIQUEZ CI-APRÈS LES PERSONNES AVEC QUI VOUS PARTAGEREZ LE LOGEMENT POUR LEQUEL VOUS SOLLICITEZ L'AIDE À LA CONSTITUTION D'UNE GARANTIE LOCATIVE

	nom	prénom	date de naissance	lien de parenté	Allocations familiales	handica pé(e)	sexe
1/.../.....	oui/non	oui/non	M / F
2/.../.....	oui/non	oui/non	M / F
3/.../.....	oui/non	oui/non	M / F
4/.../.....	oui/non	oui/non	M / F
5/.../.....	oui/non	oui/non	M / F
6/.../.....	oui/non	oui/non	M / F
7/.../.....	oui/non	oui/non	M / F

SI L'UNE OU L'AUTRE PERSONNE PRÉCISÉE CI-DESSUS DISPOSE DE REVENUS MENSUELS, VEUILLEZ PRÉCISER :

nom	prénom	Débiteur des revenus (employeur ou organisme payeur)	Depuis
...../.../.....
...../.../.....

5. VOS RESSOURCES MENSUELLES

Revenus professionnels ou de remplacement mensuels nets EUR
..... EUR

Qui est le débiteur de vos revenus (nom de votre employeur ou de l'organisme de paiement de vos revenus de remplacement) ?

Montant des allocations familiales EUR

Montant de la pension alimentaire EUR

Autres ressources (veuillez préciser la nature de celles-ci et l'identité du débiteur). EUR



6. VOTRE ENDETTEMENT & VOS OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Avez-vous un ou plusieurs crédits en cours de remboursement ? Oui Non

Le cas échéant, complétez le questionnaire ci-dessous.

Crédit 1

Objet du crédit :

Montant initial : EUR

Mensualité : EUR

Date de la dernière mensualité :/...../.....

Identité du prêteur :

Avez-vous des retards de paiement ? Oui Non

Montant de l'arriéré : EUR

Crédit 2

Objet du crédit :

Montant initial : EUR

Mensualité : EUR

Date de la dernière mensualité :/...../.....

Identité du prêteur :

Avez-vous des retards de paiement ? Oui Non

Montant de l'arriéré : EUR

Crédit 3

Objet du crédit :

Montant initial : EUR

Mensualité : EUR

Date de la dernière mensualité :/...../.....

Identité du prêteur :

Avez-vous des retards de paiement ? Oui Non

Montant de l'arriéré : EUR

Devez-vous payer une pension alimentaire ? Oui Non

Montant mensuel : EUR

Pour quel motif et à qui ?

Avez-vous des dépenses régulières qui sortent de l'ordinaire ? Oui Non

Montant mensuel EUR

Veuillez préciser la nature de cette dépense :



7. INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT QUITTÉ

Occupé depuis le :/...../.....

Loyer (hors charges) : EUR

Charges mensuelles : EUR

Garantie locative versée EUR

Récupérerez-vous cette garantie? Oui Non

Si non, pour quel motif ?.....

TYPE DE LOGEMENT

Maison Appartement

Autre (précisez) : Meublé

Ce logement est-il salubre ? Oui Non

Si votre réponse est 'non', pourquoi ?

.....

Ce logement est-il adapté ? Oui Non

Si votre réponse est 'non', pourquoi ?

.....

Avez-vous donné ou reçu un congé (renon ou préavis) ? Oui Non

Pour quel motif ?

.....

Pour quelle date devrez-vous libérer votre logement ?/...../.....



fonds.brussels 

fonds du logement | woningfonds

8. INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT POUR LEQUEL L'AIDE EST SOLLICITÉE

Rue : N° : Bte :

Code postal : Commune :

TYPE DE LOGEMENT

- Maison Appartement
 Autre (précisez) : Meublé

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Cuisine Grenier
 Salon Cave(s)/débarras
 Salle de bains Jardin/cour
 W.C. personnel Nombre de chambres à coucher :

Date de conclusion du bail/...../.....

Date d'entrée en vigueur du bail (1er loyer)/...../.....

Durée du bail mois / ans (minimum 12 mois)

Loyer (hors charges),..... EUR

Charges mensuelles,..... EUR

Montant de la garantie locative fixée dans le bail,..... EUR

COORDONNÉES DU BAILLEUR

Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Commune :

Tél. ou GSM : e-mail :

S'agit-il d'un logement social visé à l'article 1er, § 1er, 20°, du Code bruxellois du Logement (c'est-à-dire « le logement donné en location par la SLRB et les SISF à des personnes de revenus modestes ») ? Oui Non

9. L'AIDE SOLLICITÉE

Quel montant d'aide sollicitez-vous (max. 100% de la garantie locative) ?,..... EUR

Si l'aide est sollicitée sous la forme d'un crédit à tempérament, quelle est la durée de remboursement que vous sollicitez (max. 24 mois) ? mois

Sollicitez-vous l'aide pour un logement que vous louez ou louerez avec d'autres locataires qui, quant à eux, ne sollicitent pas l'aide en même temps que vous (par exemple, le cas d'une colocation) ? Oui Non

Si vous répondez oui à la précédente question, souhaitez-vous, pour le traitement de cette demande, être considéré par le Fonds comme une personne vivant seule ? Oui Non



fonds.brussels 

fonds du logement | woningfonds

10. VOTRE SITUATION PATRIMONIALE

Possédez-vous un droit réel sur une habitation ? Oui Non

Le cas échéant, veuillez préciser la situation de l'immeuble, la nature du droit et la quotité possédée

Rue : N° : Bte :

Code postal : Commune :

NATURE DU DROIT	QUOTITÉ POSSÉDÉE
<input type="checkbox"/> Nue-propriété
<input type="checkbox"/> Pleine propriété
<input type="checkbox"/> Superficie
<input type="checkbox"/> Emphytéose
<input type="checkbox"/> Usufruit

11. INFORMATIONS IMPORTANTES À LIRE AVANT DE SOLLICITER L'AIDE

Nature de l'aide

Vous sollicitez l'aide dans le cadre des missions d'utilité publique du Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale S.C.R.L., et en particulier celle visée à l'article 112, § 1^{er}, 5°, du Code bruxellois du Logement et de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 septembre 2017 organisant une aide régionale à la constitution d'une garantie locative en matière de logement.

Si l'aide est sollicitée sous la forme d'un crédit à la consommation, elle est également soumise aux dispositions du Code de droit économique en matière de crédits.

Les coordonnées du Fonds sont :

Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale S.C.R.L.


Rue de l'Eté 73

1050 Ixelles

TVA BE 0427.273.221 RPM Bruxelles

Compte financier IBAN : BE 19 0010 6151 1012 – BIC : GEBABEBB

Tél. +32 (2) 504 32 11 - e-mail : infoqarantielocative@wffl.be

- En cochant cette case, le demandeur autorise le Fonds, lorsqu'il demande l'aide à la constitution d'une garantie locative dans le cadre du fonds BRU  GAL à l'intervention d'un CPAS, à partager les données personnelles que celui-ci a récoltées dans ce cadre avec ce CPAS, afin de permettre une gestion commune du dossier. Cette autorisation ne porte pas préjudice aux droits du demandeur en matière de protection de sa vie privée, évoqués ci-après.

Prospectus

La présente demande se réfère au prospectus en vigueur au 4 novembre 2017.

Le ou les soussignés, demandeur de l'aide régionale à la constitution d'une garantie locative, reconnaissent avoir reçu un exemplaire du prospectus.

Obligations relatives à l'habitation

Le demandeur déclare que logement dont l'adresse figure au point 8 ci-avant et qui fait l'objet du bail qu'il a conclu ou qu'il conclura, répond aux conditions minimales de sécurité, de salubrité, d'habitabilité et d'équipement définies par la loi. Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation y afférente et annexée au prospectus.



fonds.brussels 

fonds du logement | woningfonds

Le demandeur s'engage à s'inscrire aux registres de la population ou aux registres des étrangers, à l'adresse du logement pris en location, dans les 3 mois de la date d'entrée en vigueur du bail.

Frais de dossier

Aucun frais de dossier n'est dû au Fonds du fait d'une demande d'aide dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 septembre 2017 organisant une aide régionale à la constitution d'une garantie locative en matière de logement.

Protection de la vie privée¹

Les informations à caractère personnel recueillies par le Fonds sont enregistrées dans un fichier que celui-ci utilise pour la gestion des contrats, pour avoir une vue d'ensemble des personnes qui s'adressent à lui et pour la promotion des différentes formules d'aide au logement qu'il propose. Selon la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, chacun pour ce qui le concerne a le droit de consulter ce fichier qui porte le numéro d'identification 344349 et d'en demander la rectification, ainsi que le droit de s'opposer au traitement de ces données, sur demande et gratuitement, à des fins de direct marketing. Toute demande de consultation, de rectification ou d'opposition à un traitement aux fins de direct marketing s'adresse par lettre recommandée au Fonds, en y joignant une photocopie du recto et du verso de la carte d'identité du demandeur concerné.

Tout renseignement concernant le traitement du fichier peut être obtenu auprès de la Commission de la protection de la vie privée, Rue de la presse, 35 B-1000 Bruxelles (tel : +32 (2) 274.48.00 / fax : +32 (2) 274.48.35).

- En cochant la présente case le demandeur accepte que le traitement des données personnelles qu'il a transmises à l'occasion de sa demande d'aide soit utilisé à des fins de direct marketing comme prévu par loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Autorité de surveillance

Si l'aide est sollicitée sous forme d'un crédit à la consommation, l'administration de surveillance compétente visée à l'article VII 134, § 2, 4°, du Code de droit économique est la Direction Générale de l'Inspection économique du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie dont l'adresse est NGIII - Boulevard Roi Albert II, 16 – 1000 Bruxelles – Tél : 02/277.54.85 – pour plus d'informations :

http://economie.fgov.be/fr/consommateurs/Credit_consommation/porter_plainte/.

Cette administration est compétente en matière de violation de la législation sur les crédits.

¹ Dès l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le texte de cette section est remplacé comme suit :

« Les données à caractère personnel recueillies par le Fonds le sont pour les finalités de traitement suivantes : gestion des contrats, études de marché, détection des fraudes, amélioration et promotion des différentes formules d'aide au logement qu'il propose, réponse à ses obligations légales.

En application du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et dans les limites de ce dernier, toute personne concernée dispose des droits suivants portant sur les données personnelles traitées par le Fonds et la concernant: accès, rectification, effacement, portabilité et opposition, qu'elle peut exercer gratuitement en adressant au Fonds une demande écrite envoyée par lettre, en y joignant une photocopie du recto et du verso de sa carte d'identité.

Tout renseignement concernant le traitement de données à caractère personnel par le Fonds peut être obtenu auprès de ce dernier. Pour plus d'informations concernant la protection de sa vie privée et les réglementations légales applicables en la matière, toute personne concernée peut s'adresser à la Commission de la protection de la vie privée: 35, rue de la Presse, 1000 Bruxelles (Tél: +32(2) 274 48 00 / Fax: +32(2) 274 48 35 / www.privacy.fgov.be).

- En cochant la présente case, la personne concernée accepte que les données personnelles qu'elle transmet au Fonds soient utilisées à des fins de marketing direct par le Fonds ».



fonds.brussels 

fonds du logement | woningfonds

Par ailleurs, le Fonds fait, pour ses activités de crédit, l'objet d'un contrôle exercé par la FSMA (autorité des marchés et services financiers) - rue du congrès 12-14 à 1000 Bruxelles - Tel : 02/220.52.11 (site web : <http://www.fsma.be>).

Refus de l'aide et recours – règlement extra-judiciaire

En application de l'article 15 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 septembre 2017 organisant une aide régionale à la constitution d'une garantie locative en matière de logement, le Fonds décide de l'octroi de l'aide dans les quinze jours calendrier de la réception du dossier de demande complet. Passé ce délai, la demande est réputée refusée.

Lorsque l'aide est refusée ou réputée refusée, le demandeur peut introduire un recours auprès du Ministre ou du Secrétaire d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale chargée du logement, dans les quinze jours calendrier de la communication de la décision de refus ou de l'expiration du délai prévu à l'article 15 précité.

Le Ministre dispose d'un délai de sept jours calendrier pour accuser réception du recours et faire procéder par le Fonds au réexamen du dossier, et d'un délai total de vingt-et-un jours calendrier pour communiquer sa décision définitive au demandeur.

Lorsque le recours aboutit à la confirmation de la décision, ou en l'absence de réponse dans le délai de vingt-et-un jours précité, la demande est réputée définitivement refusée.

Par ailleurs, le consommateur qui a des motifs de considérer que la législation applicable à son crédit n'a pas été correctement appliquée, peut introduire une plainte au Fonds à l'adresse suivante :

Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale SCRL

Service des plaintes de consommation

Rue de l'Eté 73

1050 Bruxelles

Mail : dac_plaintes_klachten@wffl.be

Pour que le Fonds puisse traiter la plainte dans les meilleures conditions possibles, les informations suivantes doivent impérativement y figurer :

- l'identité complète du consommateur (nom, prénom, date de naissance et adresse) ;
- le numéro de dossier
- les motifs de la plainte.

Sei le Fonds ne répondait pas dans un délai raisonnable, il est loisible au consommateur d'introduire sa plainte auprès de l'asbl OMBUDSFIN. Cette association indépendante est chargée du règlement extrajudiciaire de litiges de consommation en matière de services financiers dans le but d'aider à résoudre les litiges entre un prêteur et un consommateur, en fournissant des avis en la matière ou en intervenant comme médiateur (à l'exception de la médiation de dettes). Le cas échéant, cette plainte doit être adressée à :

OMBUDSFIN asbl

North Gate II

Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2

1000 Bruxelles

Fax : +32 2 545 77 79 - Mail ombudsman@ombudsfin.be

Site web : www.ombudsfin.be

Le demandeur certifie sur l'honneur que tous les renseignements qui figurent sur le présent document sont complets, sincères et véritables.

Fait à, le/...../201...

Signature de la ou des personnes qui se constituent demandeur